

Commission vie de campus



DGSA-H Dessaux – 25/09/2023

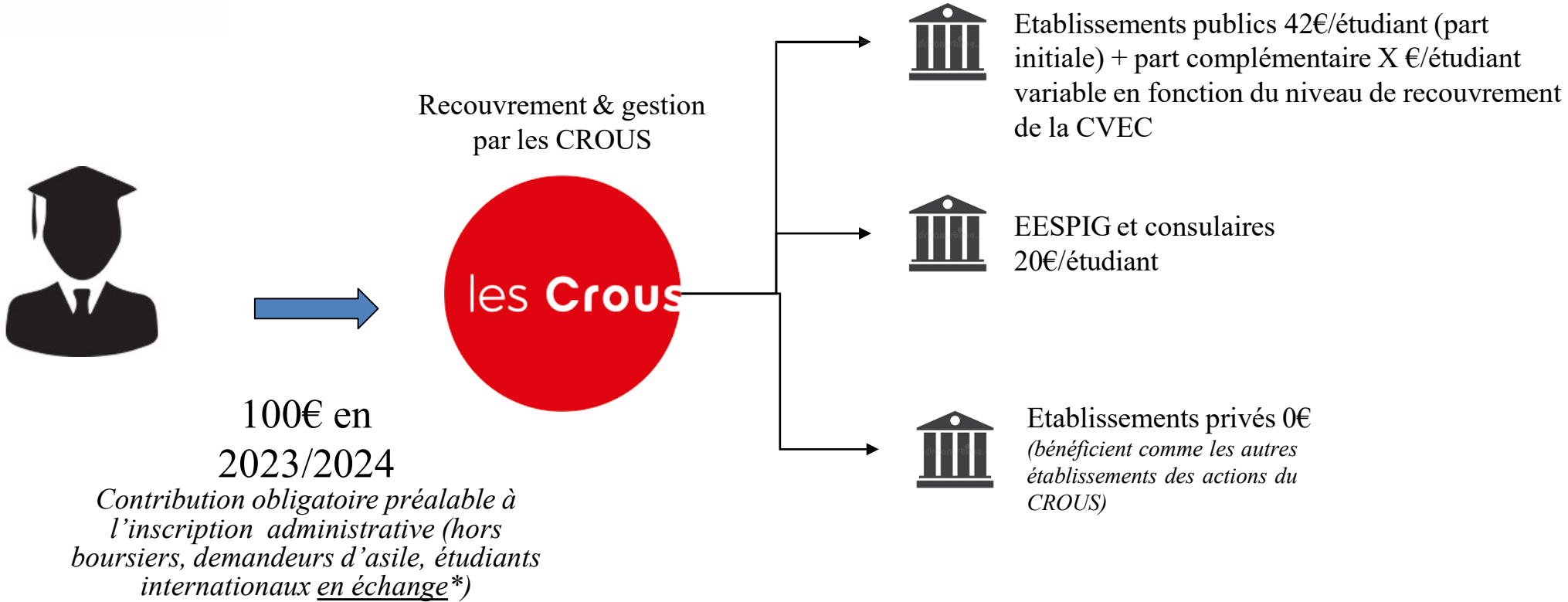
SOMMAIRE

Rappel

Contexte Sciences po Grenoble

Evolutions réglementaires

Mise en place d'une instance de concertation vie de campus



En échange international : vous réalisez **une période de mobilité en France en cours d'année universitaire dans le cadre d'une convention passée entre votre établissement d'origine et un établissement d'enseignement supérieur en France.)*

Les étudiants en doubles diplômes internationaux s'acquittent de la CVEC

<https://www.campusfrance.org/fr/les-10-choses-a-savoir-sur-la-contribution-vie-etudiante-et-de-campus-cvec-0>



Les actions pouvant être financées par la CVEC

- Améliorer l'accès aux soins et développer mes actions de prévention
- Développer la pratique sportive
- Favoriser l'accompagnement social
- Soutenir les initiatives étudiantes
- Faire vivre l'art et la culture
- Améliorer l'accueil des étudiants

Code de l'éducation

« Art. D. 841-11. – Les établissements mentionnés aux 1o et 2o de l'article D. 841-5 consacrent au minimum 30 % des montants fixés dans cet article au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants portées par les établissements dans les domaines énumérés au premier alinéa du I de l'article L. 841-5 et au minimum 15 % au financement de la médecine préventive. »

Bulletin officiel n°13 du 31 mars 2022

Il est indispensable de préserver le soutien à l'initiative étudiante. En conséquence, la part dédiée à l'aide sociale ne devrait pas excéder 30 % du FSDIE



Une volonté réaffirmée des étudiantes et étudiants de s'investir

(Courrier adressé à Mme la Directrice par les élues et élus de l'OURSE)

- Besoin de co construire les projets
- Besoin de travailler en amont des instances dans un cadre moins formel mais reconnu
- Besoin d'une répartition plus équilibrée entre élus du CEVIE et du CA

Nécessité de co construire un processus global vie de campus pour :

- Des acteurs impliqués
- Des instances bien articulées
- Des évolutions règlementaires intégrées



1) Précisions sur la reconnaissance de l'engagement étudiant:

- Précisions sur les aménagements de scolarité possibles en fonction des activités reconnues dans le cadre de l'engagement étudiants
- Mise en place d'un indicateur de suivi annuel par le Ministère

2) Modification du mode de versement de la CVEC

- Avant : CVEC versée sur deux années civiles (reporting compliqué)
 - Ex : CVEC 2020/21, 1^{er} versement décembre 2020 et 2^{ème} versement **juillet 2021**
 - CVEC 2021/22, 1^{er} versement **décembre 2021** et 2^{ème} versement juillet 2022
- A partir de 2023 : versement sur une année civile (reporting plus simple)
 - Ex : CVEC 2022/23, 1^{er} versement janvier 2023 et 2^{ème} versement juillet 2023

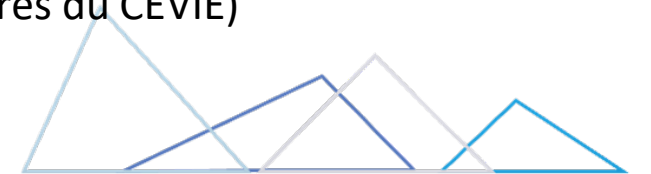
3) Modification de la structuration des instances et représentation étudiante

- Structuration d'une commission dédiée à CVEC
- Au moins 50% de représentation étudiante



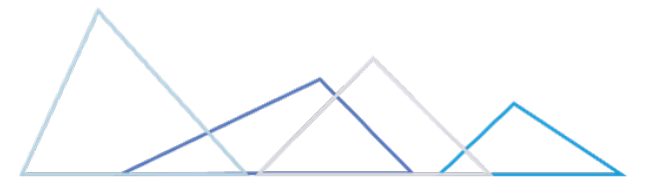
Proposition au CEVIE pour discussion Proposition au CA pour validation

- **Mise en place d'une instance de concertation vie de campus**
 - **Missions :**
 - Identifier des actions/projets de vie de campus
 - Proposer une programmation des actions/projets financés par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
 - Veiller à la bonne articulation des instances de vie de campus
 - Réaliser un bilan annuel des actions
 - Contribuer à la communication des actions mises en place
 - **Composition (50% de représentation étudiante)**
 - 2 Directeurs des études
 - DGSA en charge de la formation et de la recherche
 - Chargée de mission vie étudiante
 - 4 Étudiants élus des conseils de l'établissement (dont 1 membre du CA, 3 membres du CEVIE)



Proposition de délibération :

Les membres du CA valident la mise en place, les missions et la composition de la commission vie de campus comme présentés en séance.



Merci de votre attention

Retrouvez-nous sur www.sciencespo-grenoble.fr

